

# NA!

LA LETTRE  
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE  
SOCIAL & ENVIRONNEMENTAL  
RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

N° 41  
JUILLET 2023  
ISSN 2555-297 X

## ÉDITO L'avenir des mobilités en Nouvelle-Aquitaine

Début juin, la Préfecture de Région a reçu son « mandat de négociation » de l'avenant au Contrat de Plan État-Région consacré aux mobilités. Autrement dit, l'État et le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine vont entamer, dans les semaines et les mois qui viennent, les concertations et négociations portant sur les investissements communs de la période 2023-2027 en matière d'infrastructures ferroviaires, routières, portuaires et même pour la première fois cyclables.

C'était un moment attendu, d'une part parce que l'« avenant mobilité » aurait en théorie dû être adopté en même temps que le CPER lui-même en 2022 (le CESER avait à l'époque regretté le report de ce volet important); d'autre part, parce que la mobilité s'impose de plus en plus comme un levier majeur d'aménagement du territoire régional, comme un enjeu de transition environnementale et comme un besoin prégnant pour le quotidien des habitant·es. Sur ce dernier point, le rapport du CESER « Enrayer la fabrique de la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine », dont nous vous avons présenté les grandes lignes dans notre précédente lettre et qui est aujourd'hui disponible à la consultation sur notre site Internet, appelle à bien prendre la mesure que le fait de pouvoir se déplacer au quotidien, bien loin de l'image joyeuse des départs en vacances de cette période estivale, est aujourd'hui surtout vécu, pour nombre de personnes en situation de précarité, comme une nécessité et une contrainte qui accentuent leurs difficultés d'accès aux services essentiels, mais aussi d'accès à un emploi.

Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que la rencontre des Conseils de développement et de notre CESER qui s'est tenue à Angoulême le 30 juin dernier - conviviale « cousinade » entre assemblées consultatives portant, chacune à son échelon territorial, la parole de la société civile - a naturellement fait le choix de consacrer une de ses tables rondes à la question des mobilités et de l'urbanisme : ce sont des sujets sur lesquels plusieurs conseils ont travaillé ces dernières années. Il en est de même du côté du CESER. En début d'année, nous avons livré nos réflexions sur les enjeux du controversé Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO), ainsi que sur plusieurs délibérations de la collectivité régionale (reprise du matériel roulant et de la maintenance notamment). Dans la présente lettre, nous revenons sur l'avis sur la nouvelle « convention TER », adoptée par le Conseil régional lors de sa session de juin et qui régira les relations entre la SNCF et la région Nouvelle-Aquitaine pour les sept prochaines années, pour ces trains du quotidien si indispensables à nombre d'habitant·es. Une convention d'autant plus discutée qu'elle porte en elle en filigrane les orientations d'ouverture à la concurrence qui impose désormais aux collectivités régionales, à l'issue de cette dernière convention de gré à gré, de sélectionner les futurs opérateurs par marché public.

Le fil rouge de ces différents dossiers est fondamental : il est de dessiner l'avenir des mobilités en Nouvelle-Aquitaine, notamment dans son volet ferroviaire : poursuivre le développement de l'offre et de la qualité de service – ce qui nécessite au préalable de la part de l'État une remise à niveau importante de l'état du réseau; l'articulation entre les offres de transport à grande vitesse, les TER et les dessertes fines pour mailler tous les territoires; la question de leur accessibilité et donc de leurs tarifs et de leurs coûts... Comme à notre habitude, nous prendrons toute notre place dans les discussions et concertations qui s'ouvrent sur ces enjeux majeurs. Et en attendant, permettez-moi de vous souhaiter un bel été.

Emmanuelle FOURNEYRON  
Présidente

ACTU

## TERRITOIRES

### Rencontre avec les partenaires de la filière conchylicole à Marennes



pour une visite de l'exploitation. Les échanges ont essentiellement porté sur les métiers et les emplois, l'attractivité du métier, les conditions d'accueil des saisonniers, en particulier le logement, les groupements d'employeurs, la place des femmes et leur statut, mais aussi la nécessaire cohabitation des activités sur le littoral et la qualité de l'environnement, indispensable à la production. La conchyli-

Dans le cadre de ses réunions mensuelles organisées dans les territoires de Nouvelle-Aquitaine, le Bureau du CESER a dédié une réunion de travail à la filière conchylicole en Nouvelle-Aquitaine, à Marennes en Charente-Maritime.

La Nouvelle-Aquitaine est en effet la première région conchylicole en Europe et la première région française de production conchylicole. Elle englobe les deux bassins ostréicoles majeurs de Marennes-Oléron et Arcachon. La production ostréicole se concentre sur le Bassin de Marennes-Oléron avec 72 % des entreprises régionales et sur le Bassin d'Arcachon avec 28 %. La production de moules est localisée plutôt dans la Baie de l'Aiguillon.

Après une présentation des grandes caractéristiques de la filière, de son organisation et de ses enjeux d'avenir par Philippe MORANDEAU Président du Comité Régional de la Conchyliculture de Charente-Maritime et Laurent CHAMPEAU Directeur, les conseillères et conseillers ont été reçu·es dans l'atelier ostréicole de Nicolas MUREAU, ostréiculteur à Bourcefranc,

CONSEIL RÉGIONAL + CESER = RÉGION  
ASSEMBLÉE CONSULTATIVE  
180 CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS DESIGNÉ·ES  
REPRÉSENTANT 111\* ORGANISATIONS  
PATRONALES, SYNDICALES, ASSOCIATIVES,  
ENVIRONNEMENTALES...  
ISSUES DES 12 DÉPARTEMENTS  
DE LA NOUVELLE-AQUITAINE.

#### Sommaire Lettre N° 41

Territoires : Bureau à Marennes (17)	P.1
Territoires : «Cousinade» CESER-CODEV	P.2
Avis de juin	P.2-3-4
Actus	P.4



culture étant qualifiée de sentinelle du littoral, la profession se mobilise pour limiter au maximum son impact : récupération des pertes accidentelles en mer, nettoyage des concessions et des plages, recyclage des matériels plastiques, recherche-innovation pour l'utilisation de matériaux biosourcés, biodégradables et compostables...

Les échanges se sont poursuivis autour des métiers avec une visite du Lycée de la Mer et du Littoral sous la conduite de Marie-Noëlle AYÇOBERRY, Prouiseure du Lycée et d'Arnaud LEFÈVRE, Directeur d'exploitation. Un moment privilégié pour découvrir ou redécouvrir les spécificités du lycée qui assure des missions d'éducation, d'animation du territoire, d'expérimentation, d'insertion et d'orientation des jeunes, mais aussi de coopération internationale.



### À savoir...

- La filière conchylicole génère un chiffre d'affaires de plus de 350 millions d'euros en Nouvelle-Aquitaine.
- La filière emploie 7 100 personnes réparties dans les entreprises spécialisées dans l'élevage d'huîtres, de moules, de palourdes et coques.
- Les 7 100 salarié-es occupent des emplois permanents et saisonniers, la main-d'œuvre familiale constituant une particularité de la filière
- 43 % des salarié-es (permanent-es et saisonnier-ères) sont des femmes.



## ACTU TERRITOIRES

### Une « cousinade » CESER - Conseils de développement de Nouvelle-Aquitaine



Depuis 2022, le CESER et la Coordination régionale des conseils de développement (CRCD) de Nouvelle-Aquitaine ont engagé un dialogue régulier visant à se nourrir mutuellement en partageant les réflexions respectives et en élargissant les horizons entre les échelles locales et régionale.

Pour mieux se connaître et reconnaître, ils ont organisé une première rencontre à Angoulême pour aborder le thème des transitions. Alors que les territoires sont plus que jamais confrontés aux transitions, qu'elles soient économiques, sociales, écologiques, énergétiques, culturelles ou encore citoyennes, cette rencontre marque la volonté partagée d'une collaboration resserrée entre les conseils de développement et le CESER.

La soixantaine de participants (dont une dizaine de représentant-es du Bureau, de la Commission «Communication, valorisation des travaux, lien avec les territoires» et des services du CESER) a abordé les enjeux des transitions et présenté la mobilisation de la société civile locale pour relever les défis et formuler des propositions d'action.

Ont été débattues les questions telles que la transition agro-écologique et l'alimentation au Pays basque, en Libournais, à Angoulême, à Rochefort, à Niort..., celles des mobilités et des transports en Pays Barual, en Aunis, à Royan, à Mont-de-Marsan, à Libourne, à La Rochelle, à Poitiers, à Saintes, dans le Cuvraisien..., jusqu'aux problématiques d'adaptation au changement climatique dans le Mellois, dans le Périgord vert, à Poitiers, à Bordeaux, à Libourne, à Niort, à La Rochelle, à Limoges..., ou encore celles de la santé, de l'évaluation des politiques publiques. La Présidente du CESER a introduit le débat sur les transitions sociétales et présenté la démarche «Néo Societas», complémentaire de la feuille de route du Conseil régional «Néo Terra» et qui vise à adosser aux stratégies de transition celles permettant de répondre aux attentes de transformation sociale et de réduction des inégalités.

Un débat collectif a conclu la rencontre autour de la nécessité d'un renouveau démocratique et sur la contribution de la société civile, à l'heure de transitions qui doivent le plus possible impliquer les citoyen-nés.

### AVIS

## COMPTE ADMINISTRATIF ET BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

### Un système de recettes régionales qui ne paraît pas en phase avec une volonté régionale de transition écologique...



Présenté au CESER par l'exécutif régional, le compte administratif retrace la situation exacte et réelle des finances (dépenses et recettes) de la collectivité. En parallèle, un budget supplémentaire apporte les ajustements d'usage, avec en particulier, une annulation d'inscriptions à hauteur de 58,6 M€ en recettes de fonctionnement. Dans la perspective d'un marché automobile atone, cette annulation est due en majeure partie (30 M€) au faible résultat des recettes issues de la taxe sur les certificats d'immatriculations de véhicules (cartes grises).

Au-delà de la perte que cela représente, malgré une compensation partielle par la hausse du tarif et la fin de l'exonération des véhicules dits propres, le CESER réitère le constat d'incohérence entre recettes et objectifs politiques du Conseil régional en matière de transition écologique. Aujourd'hui, plus les consommations de produits fossiles et ventes de voitures sont élevées en région, plus les recettes augmentent pour le Conseil régional. Le CESER renouvelle ses interrogations sur la cohérence même du modèle de ressources régional et soutient les Régions dans leur volonté de porter auprès de l'État une demande légitime de mise en cohérence de leur modèle de ressources avec les défis écologiques et énergétiques auxquels elles doivent contribuer à répondre.

Le résultat de l'exercice 2022 confirme les craintes exprimées par le CESER l'année dernière sur les répercussions à plus long terme de l'inflation qui s'est traduite par une augmentation des dépenses de 73 M€ (fonctionnement des lycées, coût des transports interurbains de voyageurs, coût du crédit et impact sur la dette...) alors que l'accroissement des recettes n'a été que de 56 M€. Le déficit constaté de 54,6 M€ s'explique en partie par une très forte diminution du recours à l'emprunt. Le choix de diminuer très fortement le recours à l'emprunt impacte les ratios financiers sans pour autant être le signe d'une mauvaise gestion.

Côté dépenses, le taux de réalisation du budget reste élevé, attestant d'une bonne anticipation et de politiques adaptées aux besoins. Seules interrogations formulées par le CESER : la faible consommation des crédits pour les formations sanitaires et sociales et l'apprentissage, mais aussi pour les secteurs de l'économie sociale et solidaire et la vie associative. Pour ces deux derniers secteurs, la difficulté des associations à réaliser leur programme d'action en 2021 du fait de la crise sanitaire est évoquée. Face à ces difficultés, qui s'expliquent en particulier par les contraintes administratives et financières dans le montage des dossiers, le CESER souligne l'importance d'un accompagnement ciblé auprès des acteurs concernés afin de faciliter l'utilisation et la gestion des crédits.

Enfin, les dépenses allouées au chapitre «Environnement» restent faibles par rapport aux enjeux. Si le CESER est conscient que des financements sont alloués pour la transition écologique dans les autres chapitres, il regrette de ne pas pouvoir identifier comment chaque politique régionale concourt ou non à la transition. Les démarches engagées par le Conseil régional visant la mise en place d'un «budget vert» permettront peut-être d'apporter une réponse à ces questionnements.

Le budget supplémentaire proposé pour 2023 est principalement marqué par des dépenses nouvelles générées par la prochaine convention TER. Le CESER partage la volonté du Conseil régional de développer, à travers ces nouvelles dépenses, le transport ferroviaire.

D'autres affectations proposées appellent des compléments d'information, en particulier : la construction d'un campus des formations sanitaires et sociales à Poitiers, la création de places supplémentaires en formations sanitaires et sociales alors que les taux de remplissage ne sont pas garantis, le déploiement au niveau régional du Plan national d'hybridation dans les lycées et notamment le mode de répartition de l'enveloppe entre les 300 lycées de Nouvelle-Aquitaine, le financement des manifestations culturelles...





## UN AVIS SUR LA CONVENTION RÉGION-SNCF QUI SUSCITE UN DÉBAT AU SEIN DES COMPOSANTES DU CESER



La convention d'exploitation des trains régionaux 2024-2030 proposée par le Conseil régional sera la dernière à être passée de gré à gré avec la SNCF. Le CESER attend de cette nouvelle convention TER qu'elle permette de prolonger et d'amplifier la dynamique très positive enregistrée ces dernières années.

Outre différentes évolutions à saluer (renforcement des objectifs de qualité de service, maintien des contrôleurs dans les trains, expérimentation des arrêts à la demande sur certaines lignes...) au bénéfice des voyageurs, la convention sera marquée par deux principales nouveautés qui permettront à la Région de prendre toute la mesure de son rôle d'autorité organisatrice : la décision de reprise en gestion du parc matériel roulant, sur laquelle le CESER a eu l'occasion de s'exprimer récemment, et la mise en place d'un nouveau système de billetterie régionale intermodale. Ce système constitue une véritable avancée pour la mobilité en région mais la question de son ouverture aux réseaux extérieurs reste posée.

Marquée par une très nette volonté de maîtrise des coûts, la nouvelle convention interroge sur la capacité à faire mieux avec des moyens en baisse. Le CESER soutient les Régions dans leur appel à reconsidérer les modèles de financement du ferroviaire au niveau national. Les contraintes budgétaires rendent en effet difficile l'instauration du « choc d'offre » indispensable pour accélérer le report modal. Aucune politique volontariste de développement de l'offre ne pourra aboutir sans des investissements massifs sur le réseau ferré, aujourd'hui fortement dégradé.

Le CESER s'interroge en outre sur le choix d'une convention de sept ans, alors que les textes autorisent jusqu'à dix ans. Une durée supérieure permettrait au Conseil régional, selon l'Assemblée consultative, de se donner le temps nécessaire à la réalisation d'un « choc d'offre » et une meilleure visibilité sur le service public

ferroviaire régional, notamment en termes de mutualisation.

Concernant l'ouverture à la concurrence, un certain nombre de sujets essentiels doivent encore être approfondis, afin de lever les incertitudes et craintes légitimes qui s'expriment. Parmi les principaux points de vigilance d'ores et déjà identifiés : la définition de l'ambition à porter dans les appels d'offres, les paliers à franchir afin que la Région puisse jouer pleinement son rôle d'autorité organisatrice, le régime des biens, la fragmentation du système ferroviaire et son impact pour l'utilisateur, ou encore les garanties sociales à apporter aux personnels transférés.

**Un débat nourri en plénière, l'ouverture à la concurrence en discussion !**

À l'occasion de la séance plénière, l'examen de l'avis du CESER a donné lieu à des échanges nourris sur le contexte du développement ferroviaire, dépassant le seul cadre régional et portant essentiellement sur le service public et la régulation du service.

Ainsi, les organisations syndicales du collège 2 (CGT, CFDT, FO, FSU, UNSA, CFTC, CFE/CGC, Solidaires) ont présenté une déclaration commune pour « *un service public ferroviaire qui répond aux attentes des usagers* », demandant un temps de débat public sur l'ouverture à la concurrence (convention à 10 ans), et « *un haut niveau d'investissement de la part des pouvoirs publics pour permettre le choc d'offre et la qualité du service attendu* ». La représentante du Syndicat étudiant UNEF, représentant les UNEF de Bordeaux, Poitiers, Pau, Limoges et La Rochelle souhaite attirer l'attention sur la situation des étudiant·es face au coût des transports et sur l'accessibilité en zone rurale. « *Ils se positionnent contre l'ouverture à la concurrence des TER et demandent à ce que la convention TER soit repoussée à 10 ans, afin d'obtenir une couverture sur l'ensemble du territoire permettant l'émancipation des étudiant·es* ». Pour d'autres composantes de l'Assemblée, « *la mise en concurrence pourrait apporter le meilleur choc d'offre attendu, avec une diversité d'offre tarifaire et de moyens* » et « *il faut dissocier service public et services au public qui peuvent être rendus par le secteur concurrentiel sous conditions* ». Tous et toutes s'accordent sur le sujet urgent et prioritaire de maintien des infrastructures en bon état, qui ne relève pas du seul Conseil régional et est un préalable à la question de l'ouverture à la concurrence. Une vigilance particulière est appelée sur les négociations à venir du Contrat de Plan État-Région (volet mobilité).



## PROMOTION DE L'ÉGALITÉ, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET SOLIDARITÉS

Ces dernières années, des avancées importantes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre les discriminations ont été enregistrées dans l'action publique, grâce, entre autres, aux efforts et aux initiatives de la société civile. Le Conseil régional s'inscrit dans cette évolution en proposant de modifier son Règlement d'intervention dédié à la lutte contre les discriminations et au soutien aux solidarités pour intensifier son action et mieux répondre aux enjeux actuels. Le CESER s'en félicite, mais rappelle que dans un contexte de remise en cause des acquis en matière de

droits des personnes, il est important de faire en sorte que cette démarche se généralise et se diffuse le plus largement possible. L'Assemblée socioprofessionnelle encourage le Conseil régional à afficher une volonté politique ferme notamment, en s'assurant que ces questions irriguent l'ensemble des politiques régionales; en s'engageant dans une démarche de communication non discriminante (à l'instar du CESER); ainsi qu'en développant davantage les dispositifs d'éco-socio-conditionnalités relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations.



## DE L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT À L'ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT

Pour accélérer la conduite du changement et faciliter le passage à l'action en faveur des transitions environnementales, une nouvelle stratégie régionale est mise en place. Il s'agit de transformer la politique d'éducation à l'environnement du Conseil régional en politique d'accompagnement au changement de comportement d'individus et groupes en mesure d'agir pour les transitions environnementales. Tout en approuvant le principe, le CESER propose que ce modèle conceptuel soit mobilisé dans les différentes politiques régionales. Il faudra des budgets suffisants au regard de l'ambition et s'assurer que cette réorientation stratégique ne déséquilibre pas les structures d'éducation à l'environnement existantes. Les changements de comportement, même collectifs et effectués par des décideuses et décideurs locaux, ne seront par ailleurs pas suffisants si le cadre institutionnel national et européen reste inchangé : il sera nécessaire de lever des contradictions entre des politiques sur lesquelles la Région n'a que peu de leviers d'action.



## UN SOUTIEN À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE INDISPENSABLE

La nécessité de la transition agroécologique, et de ses multiples intérêts pour la santé humaine et des écosystèmes, n'est plus à démontrer. La massification de la production biologique est depuis longtemps défendue par le CESER qui soutient le Pacte d'ambition régionale pour l'agriculture biologique 2023-2027 présenté par le Conseil régional en juin. La nécessité d'un soutien régional aux producteurs et productrices biologiques est réaffirmée. Le CESER propose que le Conseil régional renforce la dynamique des acteurs (collectivités locales, administrations et services publics, grandes entreprises...) afin d'élargir le champ du Pacte Bio au-delà de la seule restauration scolaire.







AVIS

## LES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET LE SPORT PORTEURS DE VALEURS

Les activités sportives en Nouvelle-Aquitaine occupent une place essentielle, tant dans leur dimension sociale que pour leurs retombées territoriales sur l'économie et l'emploi. En ce sens, la politique de consolidation du socle existant en matière de sports, à travers la volonté de maintien des associations (licencié-es et bénévoles) apparaît importante dans un contexte marqué par des mutations et des crises impactant les pratiques sociales. Le CESER se félicite, une nouvelle fois, de l'accompagnement régional en regrettant toutefois l'absence d'éco-socio-conditionnalités adaptées à ce type de projets, qui pourraient participer à favoriser des projets respectueux de l'environnement et prônant des valeurs sociales vertueuses. Dans le même sens, il regrette également la part encore faible laissée aux enjeux de mixité et d'inclusion (sociale et de genre) et aux problématiques de violences dans le milieu du sport. La prévention sur ces sujets est aujourd'hui essentielle et le renforcement des actions de formation et d'accompagnement des encadrant-es sportif-ues sur ces sujets pourrait y contribuer.



AVIS

## POUR UNE POLITIQUE AMBITIEUSE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE

Un nouveau règlement d'intervention pour la vie associative propose des évolutions de l'accompagnement régional comme l'ouverture du dispositif « emploi associatif Nouvelle-Aquitaine » aux emplois mutualisés, l'introduction d'un nouveau dispositif d'accompagnement aux transitions (numérique, environnementale, développement du mécénat), des précisions sur la finalité des aides aux têtes de réseau et aux aides à l'investissement. Les dispositifs d'aide à la formation des bénévoles et au soutien au Dispositif Local d'Accompagnement sont conservés en l'état. Si le CESER salue ces nouvelles dispositions et en particulier l'adoption d'une Charte régionale formalisant et déclinant en région les engagements réciproques entre l'État, la Région et les acteurs associatifs, il estime que l'ambition des politiques publiques devrait être plus affirmée et aller au-delà d'un seul accompagnement des associations à leur adaptation aux évolutions socio-économiques. Il est impératif d'engager une véritable dynamique de co-construction avec les acteurs de la vie associative abordant les modalités de financement (subvention et non-appels à projets), mais aussi les modalités de construction des politiques s'appuyant sur l'expertise interne des associations et des têtes de réseau.

ACTU



## LE RAPPORT DU CESER PRÉSENTÉ LORS DE LA CONFÉRENCE DES ACTEURS DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Répondant à l'invitation du Préfet de Région Étienne GUYOT et d'Isabelle GRIMAUULT, Commissaire à la lutte contre la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine, Emmanuelle FOURNEYRON a participé à la Conférence régionale des acteurs de la lutte contre la pauvreté le 4 juillet dans les locaux de Sciences Po Bordeaux. L'occasion d'évoquer le rapport du CESER intitulé « Enrayer la fabrique de la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine » devant 200 personnes, dont les représentant-es des institutions et les acteurs et actrices de terrain les plus directement concerné-es de la région.



ACTU

## NOUVELLE PUBLICATION DU CESER : ENRAYER LA FABRIQUE DE LA PAUVRETÉ, LE LIVRET !

Prendre compte de la diversité des situations que recouvre la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine et contribuer autant que possible à modifier le regard sur la pauvreté ; c'est l'objet d'un des derniers rapports du CESER Nouvelle-Aquitaine. Les conseillères et conseillers du CESER ont fait le choix de donner la parole aux personnes en situation de pauvreté elles-mêmes. Celles-ci ont livré des expériences et des récits de vie, durs, mais également emplis de projets de vie, de projets pour la société et surtout d'envie de participer !

Une nouvelle publication sous la forme d'un livret vise à interpeller, en images, en chiffres et expressions sur la pauvreté dans notre région et donner l'envie de prendre connaissance du rapport du CESER intitulé « Enrayer la fabrique de la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine à partir de l'expression des personnes en situation de pauvreté et de leur expertise ».

Pour télécharger le rapport du CESER sur la pauvreté flashez le QR code :



## RETENEZ LA DATE !

Le rapport du CESER « Enrayer la fabrique de la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine à partir de l'expression des personnes en situation de pauvreté et de leur expertise » sera présenté en séance publique le 20 septembre 2023 à l'Hôtel de Région, 14 rue François de Sourdis à Bordeaux (33). Plus d'information prochainement sur notre site [ceser-nouvelle-aquitaine.fr](http://ceser-nouvelle-aquitaine.fr).

ISSN : 2555-297 X Directeur de la publication : W. Grounon  
Lettre bimestrielle Rédaction : Pôle communication du Ceser  
Abonnement gracieux sur demande. Maquette : Kymzo Réalisation : Imp. Laplante

Crédits photos : Région Nouvelle-Aquitaine - Alexandre Dupeyron - Guillaume Fontaine - Alban Gilbert Aurélien Marquot - Thierry Martrou - Olivier Panier des Touches - Françoise Roch - Sébastien Sindou, AdobeStock : Richard Villalon - Vitalii Vodolazskyi, CRTNA : M\_Turin, Photothèque du CESER Nouvelle-Aquitaine.

SITE DE BORDEAUX	SITE DE LIMOGES	SITE DE POITIERS
14 rue François de Sourdis CS 81383 33077 Bordeaux Cedex Tel. 05 57 57 80 80	27 boulevard de la Corderie CS 3116 87031 Limoges Cedex 1 Tel. 05 55 45 19 80	15 rue de l'Ancienne Comédie CS 70575 86021 Poitiers Cedex Tel. 05 49 55 77 77



Ceser Nouvelle-Aquitaine



[ceser-nouvelle-aquitaine.fr](http://ceser-nouvelle-aquitaine.fr)



CHIFFRES-CLÉS

**2,2 à 2,3 millions** de Néo-Aquitains ont un niveau de vie inférieur à un « niveau de vie décent »

**780 000** Néo-Aquitains sous le seuil de pauvreté

**13,4%** pour l'ensemble des Néo-Aquitains  
**27,9%** pour les familles monoparentales  
**23,4%** des jeunes ménages  
**20%** des hommes seuls.

**440 000** Néo-Aquitains vivent avec moins de **900 €** par mois

**230 000** enfants (dont **20%** sous le seuil de pauvreté)

**171 000** ni formation, ni en étude, ni en emploi (jeunes 16-30 ans)

**54%** des chômeurs indemnisés sous le seuil de pauvreté

**20%** des ménages de non-salariés sous le seuil de pauvreté

CITATION DU RAPPORT :

« Loin d'être marginale, la pauvreté comprise dans ses multiples dimensions est un phénomène qui touche 35 % à 40 % de la population plus ou moins sévèrement en Nouvelle-Aquitaine. » (05 DU RAPPORT)

« PRÉCISION »

« Le CESER considère que la réponse aux enjeux majeurs de transition écologique, énergétique, économique et technologique doit absolument éviter d'aggraver les inégalités existantes et la relégation de toute une partie de la société, notamment de celles et ceux déjà les plus fragiles ou précaires. » (05 DU RAPPORT)